



# **SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS**

**TERRITOIRE VALLOIRE-HERBASSE**

**Réseaux de Valloire-Galaure, Drôme des collines, Bren-Chavannes**

**Année 2021**

**Rapport d'activité**

## SOMMAIRE

<b>1- CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>4</b>
<b>2- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES .....</b>	<b>4</b>
2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE .....	4
2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS .....	4
2.2.1 Réseaux sur le bassin versant de la Valloire.....	4
2.2.2 Réseaux sur le bassin versant de la Galaure .....	4
2.2.3 Réseau de BREN-CHAVANNES.....	5
2.2.4 Réseau de CREPOL.....	6
2.2.5 Réseaux de MARGES .....	6
2.2.6 Réseau de ST DONAT SUR L'HERBASSE .....	6
2.2.7 Reseaux secteur Herbasse le Haut .....	6
2.2.8 Reseaux secteur Herbasse le Bas .....	7
<b>3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2021 .....</b>	<b>8</b>
3.1 ORIGINE DE L'EAU.....	8
3.2 VENTE D'EAU.....	9
3.3 RENDEMENT DES RESEAUX .....	9
3.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES .....	10
3.4.1 Réseau Bren – Chavannes - Erriens.....	10
3.4.1 Réseaux sous pression (Crépol – margès – St Donat) .....	11
3.4.2 Réseaux en fonctionnement à la demande (27 réseaux).....	11
<b>4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....</b>	<b>11</b>
4.1 SECURITE PUBLIQUE .....	11
4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE .....	11
4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	12
<b>5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021.....</b>	<b>12</b>
5.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS.....	12

5.1.1 Travaux de renouvellement ou de renforcement .....	12
4.1.2 Travaux de maintenance spécifiques .....	13
4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU .....	13
4.3 TRAVAUX FACTURES .....	14
4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021 .....	14
<b>6- RELATIONS AVEC LES CLIENTS.....</b>	<b>15</b>
6.1 PRIX DU SERVICE .....	15
6.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	15
6.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	15
6.1.3 Tarification pour les professionnels.....	15
6.2 RELATIONS IRRIGANTS.....	16
6.2.1 Continuité de service .....	16
6.2.2 Informations des irrigants.....	17
<b>7- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>17</b>
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX .....	17
7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION .....	17
<b>8- DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>18</b>
8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES .....	18
8.1.1 Fonctionnement.....	18
8.1.2 Investissement .....	18
8.2 IMPAYES.....	19
8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE.....	19
<b>9- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>19</b>

## 1- CONTEXTE GENERAL

La saison 2021 a été marquée par un printemps très sec (mois de mars et d'avril) ponctuée de nombreuses nuits de gel interne (environ 10 nuits). Le reste de la saison a été très humide avec un recours à l'irrigation très faible.

## 2- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES

### 2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de Bren, Chavannes, St Donat sur L'Herbasse, Bathernay, Margès, Marsaz, Arthemonay, Crépol, Charmes sur l'Herbasse et Montchenu, Anneyron - Hauterives – St Uze - Beausemlant - Albon – Chateauneuf de Galaure – Claveyson – La Motte de Galaure – St Barthelemy de Vals – St Martin d'Aout - Laveyron

### 2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

#### 2.2.1 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA VALLOIRE

3 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

BANCEL	BEAUSEMBLANT
CESSAY CHAMPBLAIN	BEAUSEMBLANT
MONTARGINIERES	ALBON

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement prédéfini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

#### 2.2.2 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA GALAURE

15 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

CHORIOLE	CLAVEYSON
----------	-----------

### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège** : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

COULAUD	SAINT-MARTIN-D'AOUT
COMBE JACQUET	SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS
FARCONNET	SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS
LES GRANDS CHAMPS	SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS
GRAND MARAIS	SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS
LES LOCHES	SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS
LES PIERRES	SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS
LA BOUVATIERE	LA MOTTE-DE-GALAURE
LES GENTHONS	SAINT-MARTIN-D'AOUT
L'ORME	CLAVEYSON
TREIGNEUX	HAUTERIVES
SYTRAD	SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS
LAFUMA	CHATEAUNEUF-DE-GALAURE

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

### 2.2.3 RESEAU DE BREN-CHAVANNES

#### Station de production de Nezille

2 Forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 220 m<sup>3</sup>/h unitaire  
 1 réservoir de 200 m<sup>3</sup>  
 1 station de pompage de reprise : 2 pompes de reprise de 100 m<sup>3</sup>/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 2 à 240 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

#### Station de production « Les Thiolattes » ou Les « Marais »

2 forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 80 m<sup>3</sup>/h  
 1 Bâche de reprise  
 1 Station de pompage de reprise : 4 pompes de surface de 40 m<sup>3</sup>/h  
 Puits avec refoulement direct sur le réseau : 3 pompes immergées de 80 m<sup>3</sup>/h à 120 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 3 à 220 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

#### Forage des Erriens (commune de Marsaz)

1 forage équipé d'une pompe immergée 80 m<sup>3</sup>/h à 120 m HMT  
 Refoulement direct sur le réseau de distribution

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 60 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège** : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

---

#### 2.2.4 RESEAU DE CREPOL

##### Station de production « des Vannauds » ou « Petit Chanteux »

3 pompes immergées de 80 m<sup>3</sup>/h à 120 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 130 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

---

#### 2.2.5 RESEAUX DE MARGES

##### Station de production des Doublis

1 forage équipé de : 3 pompes immergées de 80 m<sup>3</sup>/h chacune

Puissance ENEDIS souscrite : de 168 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

##### Station de production de Pangon

2 forages

1 forage équipé de 4 pompes immergées de 40 m<sup>3</sup>/h chacune

1 forage équipé de 1 pompe immergée de 40 m<sup>3</sup>/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 135 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

Les réseaux de distribution de Doublis et de Pangon sont maillés

---

#### 2.2.6 RESEAU DE ST DONAT SUR L'HERBASSE

##### Station de production des Alexis/le Revoux

2 pompes immergées de 100 m<sup>3</sup>/h et 55 m<sup>3</sup>/h

3 pompes de surface de 55 m<sup>3</sup>/h chacune

Puissance ENEDIS **souscrite** : de 12 à 204 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

---

#### 2.2.7 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE HAUT

4 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée

1 sur la commune de Montchenu (Ferlet) : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 192 m HMT

1 sur la commune de Bathernay (Centenier) : 1 pompe immergée 60 m<sup>3</sup>/h à 218 m HMT

1 sur la commune de Arthemonay (Montrond) : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 160 m HMT

1 sur la commune de Margès (Layat) : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 160 m HMT

---

### SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

**Siège** : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

---

#### 2.2.8 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE BAS

5 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée

- 1 sur la commune de Bren (Les Blâches) : 1 pompe immergée 80 m<sup>3</sup>/h à 120 m HMT
- 1 sur la commune de St Donat (Les Sables) : 1 pompe immergée
- 3 sur la commune de Crepol : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 160 m HMT
- (Les Millards – Rogières, - Chaloy) : 1 pompe immergée 80 m<sup>3</sup>/h à 160 m HMT
- : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 140 m HMT

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

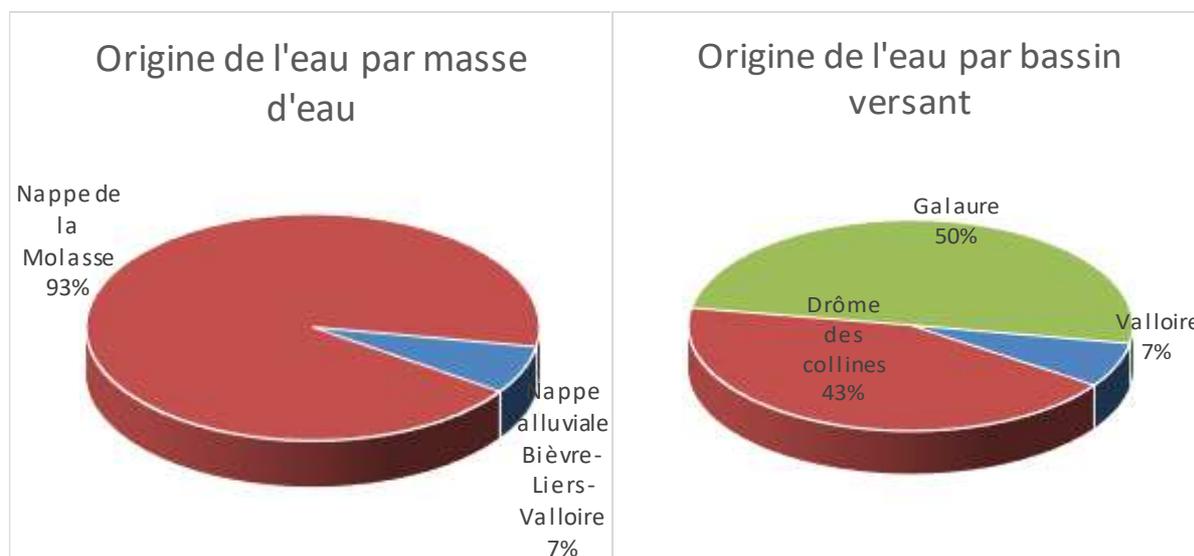
### 3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2021

#### 3.1 ORIGINE DE L'EAU

Bassin versant	Station	Milieu de prélèvement	Commune de prélèvement	volumes annuel		Volume à l'étiage 1er juin - 30 septembre	
				Prélevé (m3)	autorisé (m3)	Prélevé (m3)	autorisé (m3)
Valloire	FORAGE MONTAGINIÈRE	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	ALBON	20 160	40 833	13 934	40 833
Valloire	LES FORAGES BANCEL	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	BEAUSEMBLANT	40 229	51 962	32 859	51 962
Valloire	LES FORAGES CESSAY	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	BEAUSEMBLANT	28 286	38 831	25 736	38 831
<b>Total Valloire</b>				<b>88 675</b>	<b>131 626</b>	<b>72 529</b>	<b>131 626</b>
Drôme des collines	FORAGE MONTROND	Nappe de la Molasse	ARTHEMONAY	12 835	64 486	12 141	57 250
Drôme des collines	FORAGE CENTENIER	Nappe de la Molasse	BATERNAY	12 160	30 964	6 203	27 490
Drôme des collines	FORAGE LES BLACHES	Nappe de la Molasse	BREN	47 243	68 688	35 731	60 980
Drôme des collines	PUITS LES THIOLATTES	Nappe de la Molasse	CHAVANNES	167 544	342 989	122 047	304 499
Drôme des collines	FORAGE MILLIARDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	4 109	78 278	4 082	69 494
Drôme des collines	FORAGE ROGIERES	Nappe de la Molasse	CREPOL	10 203	38 089	5 543	33 815
Drôme des collines	FORAGE CHALOY	Nappe de la Molasse	CREPOL	12 134	53 343	7 046	47 357
Drôme des collines	FORAGE LES VANNAUDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	89 347	167 700	23 746	148 881
Drôme des collines	FORAGE LAYAT	Nappe de la Molasse	MARGES	5 458	43 569	5 216	38 680
Drôme des collines	FORAGE LES DOUBLIS	Nappe de la Molasse	MARGES	54 895	196 472	42 869	174 425
Drôme des collines	FORAGE LES PANGONS	Nappe de la Molasse	MARGES	70 754	200 719	56 559	178 194
Drôme des collines	FORAGE LES ERRIENS	Nappe de la Molasse	MARSAZ	21 559	37 084	21 559	32 923
Drôme des collines	FORAGE FERLET	Nappe de la Molasse	MONTCHENU	20 376	73 529	12 626	65 277
Drôme des collines	FORAGE LES SABLES	Nappe de la Molasse	SAINT DONAT SUR L'HERBASSE	8 268	47 249	7 408	27 895
Drôme des collines	PUITS DES ALEXIS	Nappe de la Molasse	ST DONAT SUR L HERBASSE	22 305	122 203	15 802	108 490
<b>Total Drôme des collines</b>				<b>559 190</b>	<b>1 565 362</b>	<b>378 578</b>	<b>1 375 650</b>
Galaure	PUITS NÉZILLE	Nappe de la Molasse	BREN	193 420	337 180	127 454	266 255
Galaure	FORAGE LAFUMA	Nappe de la Molasse	CHATEAUNEUF DE GALAURE	5 279	27 715	5 080	21 885
Galaure	FORAGE L'ORME	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	12 857	239 890	9 782	189 430
Galaure	FORAGE LES BERNARDS	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	48 181	115 115	35 946	90 901
Galaure	FORAGE CHORIOL	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	37 980	79 005	23 573	62 386
Galaure	FORAGE TREIGNEUX	Nappe de la Molasse	HAUTERIVES	3 576	39 330	3	31 057
Galaure	FORAGE LA BOUVATIÈRE	Nappe de la Molasse	LA MOTTE DE GALAURE	47 849	117 415	34 243	92 717
Galaure	FORAGE FARCONNET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	44 138	77 395	39 245	61 115
Galaure	FORAGE COMBE JACQUET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	18 004	58 305	13 357	46 041
Galaure	FORAGE GRANDS MARAIS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	43 463	101 200	34 757	79 913
Galaure	FORAGE LOCHE	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	68 844	100 269	46 071	79 177
Galaure	FORAGE GRANDS CHAMPS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	22 586	73 025	20 989	57 664
Galaure	FORAGE LES PIERRES	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	43 851	104 190	37 527	82 274
Galaure	FORAGE SYTRAD	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	27 554	36 207	21 081	28 591
Galaure	FORAGE LES GENTONS	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	5 650	187 450	3 009	148 020
Galaure	FORAGE COULAUD	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	28 925	180 719	16 448	142 705
<b>Total Galaure</b>				<b>652 157</b>	<b>1 874 410</b>	<b>468 565</b>	<b>1 480 131</b>

Les autorisations de prélèvement sont établies par l'OUGC Isère (Chambre d'Agriculture de Isère) sur le bassin versant de la Valloire et par l'OUGC Drôme (chambre d'agriculture de la Drôme) sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines.

Les autorisations de prélèvement ont été respectées malgré une forte baisse des volumes autorisés par rapport à l'année 2020 sur le bassin versant de la Valloire (forages de Bancel, Cessy, Montaginières avec une baisse respective de -17%, -22%, -43.7%).



### 3.2 VENTE D'EAU

Réseaux	Débit souscrit (m3/h)	surface souscrite (Ha)	conso	Facturation	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha
Crépol- Montchenu	390	62	27 027	27 027	23	14	6,26
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	1 540	128	123 945	123 945	58	32	12,08
Herbasse HS (Arthemouay - Bathernay - Margès - Montchenu)	775	67	54 015	54 015	29	17	11,65
Margès	884	132	115 390	115 390	41	20	6,72
Bren - Chavannes	2 685	283	339 593	339 593	155	85	9,50
St Donat - Clérieux	365	56	23 370	23 370	19	15	6,58
Valloire - Galaure	1 150	370	530 171	530 171	150	67	3,11

### 3.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Réseaux	Ressources	Volume prélevé	conso	Rendement
Crépol- Montchenu	Les Vannaud	89 347	27 027	30,25%
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	Milliard - Rogière - Chaloy - Les Sables- Les Blâches	81 957	72 031	87,89%
Herbasse HS (Arthemoney - Bathernay - Margès - Montchenu)	Centenier - Ferlet - Layat - Montrond	50 829	54 015	106,27%
Margès	Les Doublis Les Pangons	125 649	115 390	91,84%
Bren - Chavannes	Nezille - Les Thiolattes - les Erriens	382 523	391 507	102,35%
St Donat - Clérieux	Alexis	22 305	23 370	104,77%
Valloire - Galaure	BANCEL, CESSAY CHAMPBLAIN, CHOROL, COULAUD, FARCONNET COMBE JACQUET, FARCONNET, LES GRANDS CHAMPS, GRAND MARAIS, LES LOCHES, LES PIERRES, LA BOUVATIERE, LES GENTHONS, L ORME, MONTARGINIERES, TREIGNEUX, LAFUMAS, LES BERNARDS	547 412	530 171	96,85%
<b>Total</b>		<b>1 300 022</b>	<b>1 213 511</b>	<b>93,35%</b>

### 3.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

#### 3.4.1 RESEAU BREN – CHAVANNES - ERRIENS

La consommation totale pour l'année 2021 est de 316 435 Kwh.

Ratios	Total	Partie Variable
Kwh/m3 consommé	0,808	0,808
€/m3 consommé	0,067	0,048
€/Kwh	0,083	0,060

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

### 3.4.1 RESEAUX SOUS PRESSION (CREPOL – MARGES – ST DONAT)

La consommation totale pour l'année 2021 est de 157 057 Kwh.

Ratios	Total	Partie Variable
Kwh/m3 consommé	0,947	0,006
€/m3 consommé	0,107	0,054
€/Kwh	0,113	0,057

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

### 3.4.2 RESEAUX EN FONCTIONNEMENT A LA DEMANDE (27 RESEAUX)

La consommation totale pour l'année 2021 est de 609 484 Kwh.

Ratios	Total	Partie Variable
Kwh/m3 consommé	0,929	0,929
€/m3 consommé	0,130	0,055
€/Kwh	0,140	0,059

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

## 4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

### 4.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

### 4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

	Site	Prestataire	Date de contrôle
Chavannes	Puits Thiolattes	ACRITEC	06/03/2021
Bren	Forage Nezille	ACRITEC	06/03/2021
St Donat sur l'Herbasse	Forage Les Alexis	ACRITEC	06/03/2021
Crépol	Forage Les Millards	ACRITEC	07/05/2021
Crépol	Forage Rogières	ACRITEC	07/05/2021

## SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Crépol	Forage Chaloy	ACRITEC	07/05/2021
Crépol	Forage Vannaud	ACRITEC	10/05/2021
Claveyson	Forage n°1	ACRITEC	16/04/2021
Claveyson	Forage n°4	ACRITEC	16/04/2021
La Motte de Galaure	La Bouvatière : Forage n°2	ACRITEC	16/04/2021
St Barthélémy de Vals	Forage n°16	ACRITEC	16/04/2021
St Barthélémy de Vals	Forage n°17	ACRITEC	16/04/2021
St Barthélémy de Vals	Forage n°19	ACRITEC	16/04/2021
Arthemonay	Forage de Montrond	ACRITEC	07/05/2021
Margès	Forage de Doublis	ACRITEC	15/04/2021
Margès	Forage de Pangon	ACRITEC	15/04/2021

### 4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Aucun contrôle effectué en 2021.

## 5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021

### 5.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

#### 5.1.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

##### **Les Objectifs visés (classés par ordre de priorité)**

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 5/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 6/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 7/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 8/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 9/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 10/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

## Ces travaux sont imputés au budget investissement

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opératic		n° chantier
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°26 : Coulaud : renouvellement groupe Electro-pompe	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse BS	Challoy : renouvellement armoire électrique	290	fait 2021	21 01 0103
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse BS	Challoy : Remplacement compteur de production par débitmètre	290	fait 2021	21 01 0103
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse BS	Les Blâches : renouvellement du compteur de production	290	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse HS	Les Millards : renouvellement armoire électrique	290	fait 2021	21 01 0102
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse HS	Les Millards : Remplacement compteur de production par débitmètre	290	fait 2021	21 01 0102
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse HS	Les Millards : renouvellement moteur pompe	290	fait 2021	20 07 0002
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse HS	Bathernay : Renouvellement du compteur de production	290	fait 2021	
Valloire-Herbasse	SP Margès - Pangon	Pb pompes CARPARI - renouvellement 4 moteurs	290	fait 2021	20 010 104

### 4.1.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE SPECIFIQUES

<b>Stations de pompage réseau Bren-Chavannes</b>	
	Non communiqué

<b>Stations de pompage autres réseaux Pression</b>	
	Non communiqué

<b>Stations de pompage à fonctionnement ponctuel</b>	
	Non communiqué

### 4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opératic		n° chantier
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°26 : Coulaud : renouvellement groupe Electro-pompe	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°24 : Les Gentons : renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°26 : Coulaud : renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°23 : Cessay : renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°22 : Bancel : renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°1 : L'Orme : renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°20 : Combe Jacquet : renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°16 : Les Pierres : Renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°19 : Les Loches : Renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°18 : Grand Marais : Renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°15 : SYTRAD : renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Valloire Galaure	Forage n°20 : Combe Jacquet : renouvellement comptage bornes	220	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse BS	Les Blâches : renouvellement compteurs bornes	290	fait 2021	
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse BS	Les Erriens : renouvellement compteurs bornes	290	fait 2021	

## SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

#### 4.3 TRAVAUX FACTURES

Néant

#### 4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021

Néant

## 6- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

### 6.1 PRIX DU SERVICE

#### 6.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2021, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 02 février 2021 est de 0,007€/m<sup>3</sup>.

#### 6.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Néant

#### 6.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2021, le prix de vente a été fixé à (délibération du 02/02/2021):

##### **RESEAU CC HERBASSE**

###### Part fixe

Abonnement à la surface BS..... ha ..... 189,00 €

Abonnement à la surface HS..... ha ..... 230,00 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,085 €

Bas Service : facture moyenne de 495.00 € H.T./ha pour 1 ha - 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

Haut service : facture moyenne de 530,00 € H.T./ha pour 1 ha - 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

##### **RESEAU MARGES- BREN – CHAVANNES – CREPOL – ST DONAT**

###### Part fixe

#### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

*Siège* : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Abonnement à la surface ..... ha ..... 110,00 €

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 8,50 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,085 €

Soit une facture moyenne de 445.50 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

### **RESEAU VALLOIRE-GALAURE**

#### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 185,00 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,085 €

Soit une facture moyenne de 453.00 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

## 6.2 RELATIONS IRRIGANTS

### 6.2.1 CONTINUITÉ DE SERVICE

#### Mise en service des réseaux :

Mise en route du réseau Bren et Chavannes à partir du 15 mars (liée à l'activité de maraîchage).

Le reste des réseaux ont été mis en service à partir du 1<sup>er</sup> avril.

#### Problème de ressources :

Arrêté préfectoraux relatifs à la gestion quantitative de la ressource dit arrêtés sécheresse

#### Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

#### Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

*Coupures d'alimentation électrique programmées (Travaux sur le réseau ENEDIS) :*

21/04 : Forage Combe Jacquet : 5 h

21/04 : Forage de Choriol : 2 x ½ h

21/04 : Forage de Chaloy : 3 h

---

### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège :** 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

18/05 : Station de pompage de Chavannes : 8h  
29/06 : station de pompage de Bren : 4 h  
11/08 : forage de Chaloy : 5 h  
18/08 Station de pompage de Chavannes : 5 h  
24/08 : Forage des Erriens : 2h  
06/09 : Forage de la Boubvatière : 2 h  
06/10 : Forage de Montaginière : 3h  
22/10 : Forage des grands Champs : 3h30

#### Mise hors service des réseaux :

A partir du 15 octobre 2021

---

### 6.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Le 20/05, information par mail des abonnés sur les fortes réductions des volumes autorisés sur les pompages de Bancel, Cessay, Montaginières => demande de maîtrise et d'économie d'eau

## 7- LES PROJETS DU TERRITOIRE

### 7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX

Poursuite du programme de maillage des réseaux afin :

- de disposer un secours mutuel (partiel) en cas de défaillance d'une des stations de production,
- de supprimer le fonctionnement à la demande de certains réseaux (La pression étant maintenue par les ballons de surpression des réseaux à fonctionnement permanent)

Descriptif des travaux :

- Tranche n°4 : Maillage Erriens – Bren : Pose de 450 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°5 : Maillage Bren – Bâches : Pose de 470 ml de canalisation Dn 150 mm

### 7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION

---

#### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège** : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Le Schéma d'Irrigation (SI) est porté par le Département de la Drôme, et a pour objectif de proposer des solutions d'accompagnement des agriculteurs vers une potentielle baisse des prélèvements d'ici la fin du moratoire (fin 2022). Cette baisse éventuelle des prélèvements, sera déterminée en fonction des résultats de la modélisation dynamique de la nappe. Sur le Schéma d'Irrigation, le Département n'a pas vocation, ni les compétences à porter toutes les actions ; il s'agit d'initier et d'animer une dynamique sur cet enjeu, de faire émerger des actions complémentaires à celles déjà en place et de les coordonner pour s'assurer de leur cohérence et mise en œuvre.

#### **Volet des actions hydrauliques locales :**

- Etude des sites potentiels de retenues collinaires en Galaure et Drôme des Collines.
- Modélisation dynamique de la nappe, qui doit permettre l'arbitrage des volumes et des secteurs prélevables.

#### **Volet des actions agricoles :**

- Actions d'accompagnement techniques et agronomiques visant des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation de la ressource en eau.

## **8- DONNEES FINANCIERES**

### **8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES**

#### **8.1.1 FONCTIONNEMENT**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 416.337,59 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 348.102,60 €.

**Soit un déficit de 68.234,99 € contre un excédent de 98.612,63 €.**

La dégradation de ce résultat est bien entendu liée directement à la pluviométrie enregistrée en 2021, ayant entraîné une baisse des consommations et par conséquent des recettes d'exploitation (-164.000 €). Le produit de vente d'eau, qui représentait 86,20 % des recettes en 2020, n'en représente que 83,4 % en 2021.

#### **8.1.2 INVESTISSEMENT**

### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège** : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 76.052,94 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 77.540,22 €.

## 8.2 IMPAYES

Territoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
Valloire-Herbasse					880,93	1 010,86	10 949,54	6 381,44	19 222,77

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 22/02/2022 (titres émis jusqu'à fin juin 2021 : la facturation de fin 2021 n'est pas incluse dans ces données).

## 8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Annuité 2020 : 32 103.24 € se décomposant en :

- Intérêts : 1.366,94 €
- Remboursement du capital : 18.325,05 €

Capital restant dû : 14.971,50 €.

## 9- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar, etc.